

**EPE - Algérie Télécom - Spa**  
**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tébessa**  
**Adresse : Zone Urbain N° 01 Tébessa**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**  
**OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES**  
**N° 03/AT/DOT12/2024**

La Direction Opérationnelles des Télécommunications de Tébessa lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

**REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL POSE ET RACCORDEMENT DES CABLES A FIBRES OPTIQUES**

| N° Lots | Désignation   | Distance (Km) |
|---------|---|---------------|
| 01      | LIAISON:HAMMAMET - BIR MOKADEM                            | 20.5          |
| 02      | CT HAMMAMET   | 3.5           |
| 03      | LIAISON:FOUM EL MATLEGUE - EL OGLA EL MELHA - BIR EL ATER | 2.55          |

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS :**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est réservée uniquement aux entreprises dont l'activité est ressource en eau (hydraulique), voirie et réseau divers (VRD) et/ou les travaux publics selon les paliers suivants :

Palier 02 : Pour les lots supérieurs à 10 km et 50 Km : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie de deux (02) à six (06)

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante d'Algérie Télécom à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tébessa**  
**Département Achats et Logistique**  
**Adresse : Zone Urbain N° 01 Tébessa**

Contre le paiement, auprès de la banque BNA d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5 000,00 DA)** non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte bancaire :

**Compte en dinars N° 001004910300000113/87.**

**Présentation des offres :**

**Le dossier administratif** comprend un (01) original (format papier) plus l'offre en format électronique inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention dossier administratif

**L'offre technique** comprend un (01) original (format papier) plus l'offre en format électronique insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre technique

L'offre financière comprend un (01) original (format papier) plus l'offre en format électronique insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre financière.

Ces trois 03 enveloppes seront insérées dans une autre enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

**APPEL D'OFFRES N° 03/AT/DOT12/2024**  
**(REALISATION D'INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL POSE ET RACCORDEMENT**  
**DES CABLES A FIBRES OPTIQUES)**  
**Adresse : Zone Urbain N° 01 Tébessa**  
**« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET**  
**D'EVALUATION DES OFFRES »**

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

**Direction Opérationnelle des Télécommunications de Tébessa**  
**Département Achats et Logistique**  
**Adresse : Zone Urbain N° 01 Tébessa**

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir l'ensemble des pièces citées dans le cahier des charges sous peine de rejet.

La date limite de dépôt des offres est fixée à **quinze (15) jours** de **08h00 à 13h00** à partir de la première date de parution du présent avis dans la presse nationale et sur le site web : safqatic.dz.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date limite de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 13h00 mn à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent-quatre-vingts (**180**) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.